



PREFET DE L'AUBE

Pôle
Urbanisme - Patrimoine

14 OCT. 2019

ARRIVEE

Troyes, le 08 OCT. 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE CONNAISSANCE ET PLANIFICATION
BUREAU DES PROJETS DE TERRITOIRES

Affaire suivie par Eric NICOLAS
Téléphone 03 25 46.20.96.
Télécopie 03 25 46.20.09.
Mail : eric.nicolas@aube.gouv.fr



Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 26 septembre 2019, vous m'avez adressé la version amendée du projet de modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

Cette version amendée résulte de la consultation du public et des personnes publiques associées.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article L. 153-45 du code de l'urbanisme, votre commune souhaite :

- faire évoluer les règles (implantation, emprise au sol, hauteur, stationnement) du sous-secteur de la gare contenues dans l'orientation d'aménagement et de programmation Bégand-Gare-Courtelon ;
- modifier les règles applicables aux zones pavillonnaires relatives à l'implantation de constructions annexes ;
- modifier le périmètre d'espaces identifiées en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme et identifier un nouvel espace vert remarquable dans le quartier des Cumines.

Monsieur le Maire de Troyes
Ancien Ministre
Direction de l'Urbanisme et de la Rénovation Urbaine
Place Alexandre Israël
BP 767
10 026 TROYES Cedex

Ces amendements entrent dans le champ de la procédure de modification simplifiée défini par l'article susmentionné du code de l'urbanisme.

En conséquence, et compte-tenu notamment du fait qu'ils visent à permettre la réalisation du projet de reconversion du bâti hôtelier du pôle gare, j'émetts un avis favorable à ces amendements apportés au projet de modification simplifiée n°7 du PLU.

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, le présent avis devra être joint au dossier soumis à la nouvelle consultation du public qui se déroulera du 26 octobre au 26 novembre 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental,



Pierre LIOGIER